

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

# VILLY-LE-PELLOUX

ELABORATION DU PLU

## Liste des Servitudes d'Utilité Publique



**Territoires** | | |  
Etudes, Conseil en Urbanisme & Aménagement

L'astrolabe - Park Nord Anney  
74370 METZ-TESSY  
Tél : 04 50 10 32 76 - Fax : 04 50 10 32 77  
Courriel : agence@territoires-urba.com

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2017, approuvant le projet de PLU de VILLY-LE-PELLOUX.

Le Maire,  
Jean-François VERNON

**PIECE  
N° 4-2**



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Annexe du PAC

### COMMUNE : VILLY LE PELLOUX

#### LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

mars 2015

Service Aménagement et Risques - Cellule Planification

# Liste SUP

Intitulé de la servitude	Limitations administratives au droit de propriété correspondantes	Ministère concerné	Direction concernée	Texte qui l'a institué	Référence au texte législatif
13 GAZ : Servitudes relatives aux canalisations de distribution et de transport de gaz.	<p>Les propriétaires des terrains traversés par une ou plusieurs des bandes de servitude s'abstiennent de tout fait de nature à nuire à la construction, l'exploitation et la maintenance des canalisations concernées. Dans la bande étroite, ils ne peuvent édifier aucune construction durable et ils s'abstiennent de toute pratique culturale dépassant 0,60m de profondeur et de toute plantation d'arbres ou d'arbustes.</p> <p>Les terrains sont grevés d'une servitude de passage des agents pour l'exécution des travaux de construction, maintenance et exploitation de la canalisation. Toute personne qui prévoit des travaux à proximité d'une canalisation de transport, consulte le guichet unique (téléservice <a href="http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr">www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr</a>) et remplit les obligations réglementaires de Déclaration préalable de Travaux (DT) et de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès des exploitants concernés et réalise les travaux dans des conditions assurant la sécurité de la canalisation et des personnes.</p>	Industrie	GRTgaz - ERTTET - 33 Rue Petrequin BP 6407- 69413 LYON cedex 06	Arrêté inter-préfectoral de DUP n° 2001-01-110 du 28 novembre 2001	Article L433-1 du Code de l'Énergie; Articles L.555-27 à 28 et R.555-20 et suivants du Code de l'Environnement
<p><i>Canalisation de transport de gaz OYONNAX/GROISY (diamètre 450 mm)</i></p>					

# Liste SUP

	Intitulé de la servitude	Limitations administratives au droit de propriété correspondantes	Ministère concerné	Direction concernée	Texte qui l'a institué	Référence au texte législatif
13	GAZ : Servitudes relatives aux canalisations de distribution et de transport de gaz.	<p>Les propriétaires des terrains traversés par une ou plusieurs des bandes de servitude s'abstiennent de tout fait de nature à nuire à la construction, l'exploitation et la maintenance des canalisations concernées. Dans la bande étroite, ils ne peuvent édifier aucune construction durable et ils s'abstiennent de toute pratique culturelle dépassant 0,60m de profondeur et de toute plantation d'arbres ou d'arbustes.</p> <p>Les terrains sont grevés d'une servitude de passage des agents pour l'exécution des travaux de construction, maintenance et exploitation de la canalisation. Toute personne qui prévoit des travaux à proximité d'une canalisation de transport, consulte le guichet unique (téléservice <a href="http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr">www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr</a>) et remplit les obligations réglementaires de Déclaration préalable de Travaux (DT) et de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès des exploitants concernés et réalise les travaux dans des conditions assurant la sécurité de la canalisation et des personnes.</p>	Industrie	GRTgaz - ERTTET - 33 Rue Petrequin BP 6407- 69413 LYON cedex 06	Arrêté ministériel de DUP du 06/03/1985 Arrêté ministériel de DUP du 24/10/2002	Article L433-1 du Code de l'Energie; Articles L.555-27 à 28 et R.555-20 et suivants du Code de l'Environnement
	<p><b>Canalisation de gaz haute-pression CRAN-GEVRIER / VILLE-LA-GRAND EZ Diamètre 300mm Canalisation de transport de gaz pour l'alimentation de la distribution publique d'Allonzize-la- Caille</b></p>					

# Liste SUP

PT3	Intitulé de la servitude	Limitations administratives au droit de propriété correspondantes	Ministère concerné	Direction concernée	Texte qui l'a institué	Référence au texte législatif
	Servitudes relatives aux réseaux de télécommunication	<p>Droit pour l'Etat d'établir des supports à l'extérieur des murs, d'établir des conduits en sous-sol. Obligation pour le propriétaire de laisser le libre passage aux agents. Droit des propriétaires de démolir, réparer, modifier ou clore leur propriété. Toutefois, les propriétaires ou copropriétaires doivent, au moins trois mois avant d'entreprendre les travaux de nature à affecter les ouvrages, prévenir le bénéficiaire de la servitude.</p>	Postes et Télécommunications	Direction Générale des PTT		Articles R.20-55 et L.45-1 à 49 du Code des Postes et des Communications Électroniques